

Délibération n°2024-09-24-04-CA

Relative à la dotation budgétaire de la Fondation universitaire
Aix-Marseille Université

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles, L.. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n° 2024-09-24-02 du Conseil d'administration portant approbation de constituer la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, en date du 24 septembre 2024,
- Vu** la délibération n° 2024-09-24-03 du Conseil d'administration Relative à l'adoption des Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, en date du 24 septembre 2024,
- Vu** les Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,

Considérant que l'établissement est membre fondateur de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,

Considérant que conformément à la législation en vigueur, le second membre fondateur affecte de manière irrévocable à la Fondation universitaire Aix-Marseille Université une dotation financière d'un montant de 50 000 €,

Considérant que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50 % du montant de la dotation initiale,

Considérant que l'établissement souhaite affecter à la Fondation universitaire Aix-Marseille Université une dotation financière d'un montant de 50 000 €,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE l'affectation de la dotation financière d'un montant de 50 000 € à la Fondation universitaire Aix-Marseille Université.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres en exercice présents et représentés, avec 27 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

Membres en exercice : 36

Quorum physique : 18 présents

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON



Publiée le : **25 SEP. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **25 SEP. 2024**